



LES NOUVELLES D'AHUY

www.ahuy.fr

N° 46

Mai 2018



Le mot du maire :

Lors de l'étude du budget 2018, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le vote d'une légère baisse des taux des taxes foncières.

Notre commune a réalisé d'importants investissements depuis 4 ans : l'Aqueducienne, les parkings rue des rochers et place de l'abbé Debrie, la deuxième partie de la Grande rue, les deux premières phases de la place du 19 mars, cœur de village. Nous avons investi fortement pour les enfants d'Ahuy et passé un partenariat avec PEP CBFC pour le périscolaire et l'extrascolaire.

2016 et 2017 étaient des années charnières économiquement avec deux emprunts conséquents : l'un qui avait permis l'acquisition des 5 hectares du centre hospitalier universitaire (2012), l'autre la réalisation de la salle des fêtes.

Nous retrouvons une marge de manœuvre en 2018 avec la fin du premier emprunt et d'une annuité de 160 000 euros. Cette bonne nouvelle, cumulée à la diminution des frais de personnel et à la diminution des charges de gestion courante, nous permet d'avoir une bonne santé financière.

Il est apparu plus juste au Conseil Municipal de faire profiter aux Aqueduciens des fruits de ces efforts. Nous avons donc pris la décision de ramener de 21,71 à 21,50 le taux du foncier bâti et de 76,20 à 76 celui du foncier non bâti. Cette diminution préfigure d'une baisse plus importante qui sera proposée lors du budget 2019.

Rencontres en quartier :

Comme chaque année, le maire et les élus iront à votre rencontre à partir de 10 h

Le 2 juin dans le quartier des Plantes (à côté de la maternelle)

Le 9 juin place du 19 mars, rue des Grands Clos

Le 16 juin place de l'Eglise

Le 30 juin quartier des Jossets (rue du clos Pofard)



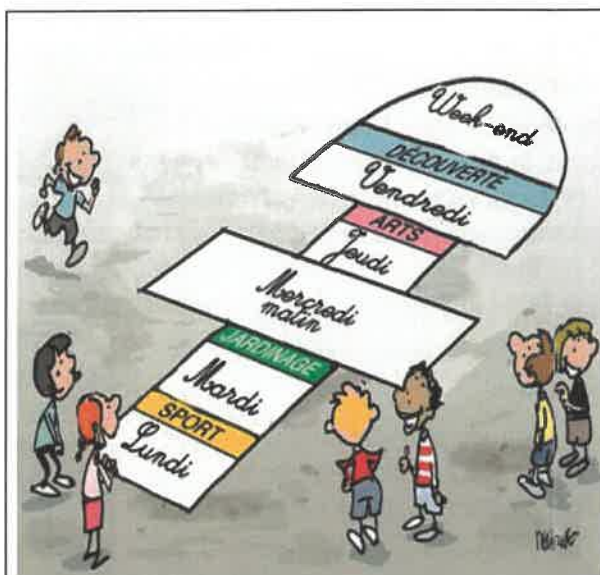
COM.INFO

Nouveaux habitants

La Municipalité et la Commission information souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques et vous recommandons de passer en mairie pour vous faire connaître et recevoir les informations concernant la vie du village.

Pour mieux connaître Ahuy, vous pouvez consulter www.ahuy.fr.



Les rythmes scolaires :

Pour la rentrée de septembre 2018, le conseil municipal a fait le choix de maintenir la semaine de 4 jours et demi.

Afin que chacun puisse avoir tous les éléments sur ce sujet qui divise, une réunion d'informations et d'échanges ouverte à tous est organisée le lundi 4 juin à l'Aqueducienne à 18h30.

Madame Claire Leconte, professeur émérite de psychologie de l'éducation et chercheur en chronobiologie sera présente pour présenter le fruit de ses recherches.

Cérémonie citoyenne

Attentive à la place des jeunes adultes dans la commune et consciente du fossé qui se creuse entre les générations, la municipalité a décidé d'organiser à partir de cette année une Cérémonie citoyenne afin de rencontrer en direct et de faire connaissance avec les jeunes majeurs de l'année.

Cette année, 11 jeunes sont concernés et sont invités par le Maire le vendredi 9 juin à 18h en mairie.



Les associations d'Ahuy

La réunion qui regroupe l'ensemble des associations aqueduciennes s'est tenue le samedi 21 avril.

Les associations ont pu partager leurs bilans et projets et prouver une fois de plus la vitalité de la vie associative sur notre commune. Elles présenteront leurs activités lors de l'accueil des nouveaux habitants début septembre.

Quatre nouvelles associations sont nées depuis l'an dernier : **Aqueduc en scène** (animation culturelle), **Via Apia Diversitas** (les abeilles et la biodiversité), **Q37** (association des commerçants de la ZAC) et **In Divio Veritas** (histoire viti-vinicole de Dijon et sa périphérie).



L'Accueil de Loisirs extrascolaire

Le centre a affiché complet avec une moyenne de 30 inscrits tous les jours avec liste d'attente : 18 petits et 21 grands ont fréquenté le centre sur la semaine.

Les enfants ont fait le plein de sport et de détente pendant les vacances de printemps. Au programme, piscine, patinoire, kin-ball, sortie nature, jardinage, grand jeux ont ravi les enfants. L'accueil en pyjama et la journée « c'est mon choix » leur a aussi permis de jouer librement ou de choisir leur activité. Grâce aux « ateliers philo », les grands ont discuté sur l'amitié filles / garçons afin d'enrichir leur capacité à vivre ensemble.

Le mini camp au centre de vacances du Croux en Saône et Loire a permis à 5 enfants de maternelle de découvrir les joies de la vie en "mini colo". Le groupe, accompagné d'Aristide, de 3 élèves d'élémentaires et d'autres camarades d'accueils de loisirs PEP a profité des activités cuisine, poney et environnement.



...de belles vacances, la suite cet été!!! Venez nous rejoindre !



Evènement à l'école maternelle

Comme chaque année, l'école maternelle accueille la librairie « Autrement dit » du 14 au 18 mai 2018 pour une exposition et vente de livres pour enfants.

N'hésitez pas à vous y déplacer pour soutenir la coopérative scolaire



Fête des l'école.

Elle aura lieu cette année le vendredi 15 juin en fin d'après-midi à l'Aqueducienne.

Budget et finances de la Commune

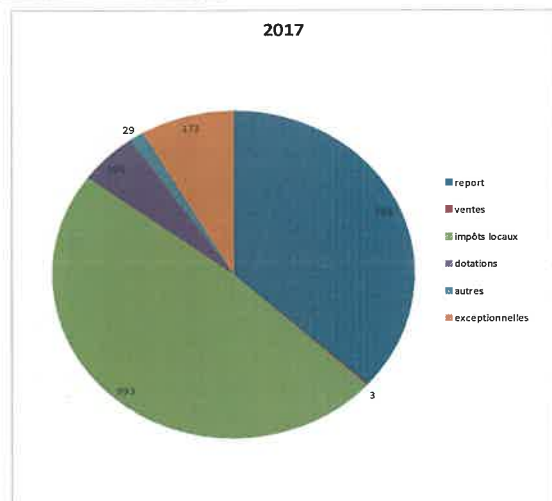
La commission finances et le conseil municipal se sont réunis respectivement le mercredi 28 mars et le lundi 9 avril 2018.

Présentation du compte administratif 2017 de la Commune :

En 2017, les recettes effectives se sont élevées à 3 293 169.61€ et les dépenses réalisées à 1 915 634.32€ soit un excédent de 1 377 535.29€. Cet excédent est supérieur à celui de l'an dernier sans les restes à réaliser (recettes notifiées non encore versées et dépenses engagées non encore payées). Il est important malgré une diminution des recettes de 800 000€ (encore moins de dotations, moins de ventes de terrains, etc.). Ce sont donc les dépenses qui ont été fortement réduites.

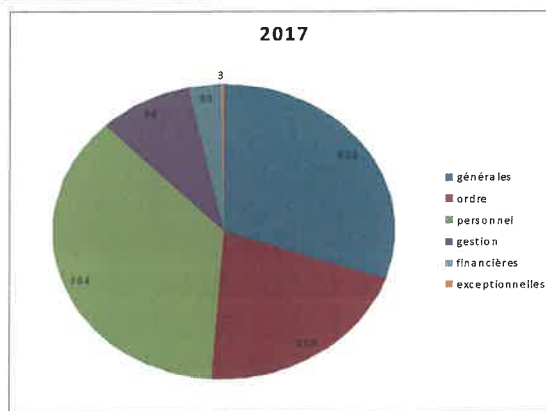
Recettes et dépenses de fonctionnement réalisées en 2017 : recettes : 2 058 981.67€ et dépenses : 993 381.67€ soit 1 065 600.00 € d'excédent.

Recettes de fonctionnement constatées en 2017 (en milliers d'euros) :



Cette année, trois recettes ont été importantes pour la Commune : les impôts locaux (toujours stables depuis trois ans en taux, ils restent plutôt élevés à AHUY), le report (excédent de l'année 2016) et des recettes exceptionnelles liées essentiellement à la vente d'un lot communal dans l'AFUA. Les autres recettes sont marginales mais comptent : les dotations de l'Etat (encore en baisse de 30% en 2017 après des baisses de 27% en 2016 et 20% en 2015 = - 60% depuis 2014) et des autres collectivités locales (la dotation de solidarité communautaire de 90 004€ n'a pas été réévaluée depuis 2014).

Dépenses de fonctionnement constatées en 2017 (en milliers d'euros) :



Les dépenses de fonctionnement sont encore en baisse de 1 20 798€ soit -53% (avec un retour au niveau de 2010-2011) : grâce à la continuation des économies engagées sur l'énergie et l'électricité, les bâtiments publics, les fournitures de voirie, les réseaux, la maintenance (transférés pour la plus grosse part à la Métropole), pas d'appel de fonds de l'AFUA en 2017. A noter que la commune a vu son attribution de compensation à la Métropole être réduite à 36 130€ (- 8 536€ soit - 19.11%) mais doit verser 2 096€ de péréquation en plus (+ 22.94%) et enfin moins de lots vendus ou recettes mises en investissement 161 693.18€ contre 914 083.12€ l'an passé (- 752 390€ ou - 82.31%).

Les augmentations concernent les frais de personnel (rémunérations, ancienneté et surtout cotisations sociales entre +12.3% et +13.3%), les coûts de la réforme des rythmes scolaires : 55 687.63€ (dont 9 559.52€ ont été remboursés par la CAF) soit + 9 000€ en un an ou +18.97%), le produit de la vente d'un terrain 155 760€ apparaît en recette de fonctionnement. La commune prend totalement en charge le fonctionnement des écoles soit 1 003.27€ par élève contre 731€ l'an passé.

Recettes et dépenses d'investissement réalisées en 2017 : recettes d'investissement : 1 234 187.94€ et dépenses 922 252.65€ ; soit un excédent de 311 935.29€.

Les investissements de la Commune ont été encore une fois importants : la salle multi-activités (- 125 499.80€ mais + 109 158.42€ reçus en subventions), aménagement d'un parking près des anciens ateliers (149 683.34€) et de la Place du 19 mars 1962 (114 816.59€), rénovation du Mille Club (1 200€), etc. Certains de ces investissements sont achevés d'autres seront poursuivis.

Ce compte administratif 2017 a été adopté à l'unanimité (délibération 2018-09) tout comme le compte de gestion (délibération 2018-10) et enfin le report d'un excédent net de fonctionnement de 1 048 535.29€ compte-tenu des restes à réaliser (délibération 2018-11).

Présentation du budget 2018 de la Commune :

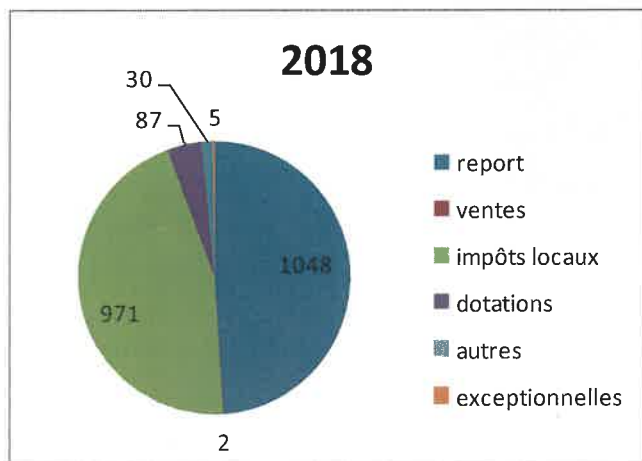
La municipalité a décidé de commencer à baisser les taux d'imposition communaux les plus élevés après une 4^{ème} année consécutive de gestion prudente : -0.21 point pour le foncier bâti et -0.20 point pour le non bâti. Cette diminution sera poursuivie et accentuée l'an prochain. La décision a été adoptée à l'unanimité (délibération 2018-12).

Recettes et dépenses de fonctionnement prévues :

prévisions de recettes de fonctionnement pour 2 143 239.29€ et de dépenses pour 1 076 420.96€ soit un excédent de fonctionnement attendu de 1 066 818.67 €. L'excédent réalisé sera certainement supérieur puisque les recettes ont été prévues à minima et les dépenses à maxima. La municipalité a choisi pour son mandat une gestion prudente. Toutefois, il serait souhaitable que cet excédent soit réduit car il pénalise la Commune dans ses dotations, ses demandes de subventions et par des prélèvements accrus de « solidarité » avec les autres communes.

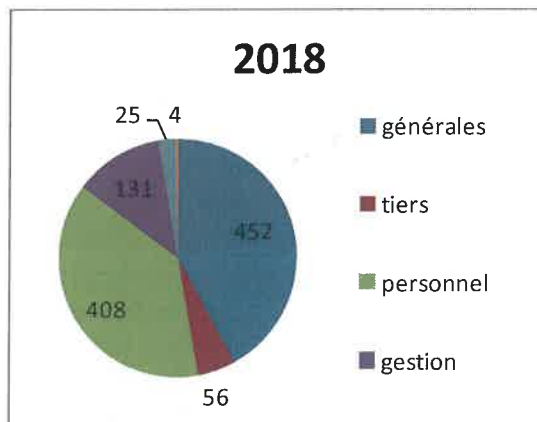
Recettes de fonctionnement prévues en 2018 :

Les recettes de fonctionnement déjà connues sont inscrites comme l'excédent de l'an passé (1 048 535.29€). Les autres recettes de fonctionnement sont reproduites telles que communiquées (les impôts locaux prévisibles) ou anticipées à la baisse (dotations de l'Etat et autres).



Choix budgétaires liés à l'enfance et aux écoles : reconduction de la gratuité des NAP (activités pédagogiques proposées) pour tous les élèves participants, augmentation des dépenses de fonctionnement des écoles (manuels, coopératives, activités, etc.). Après déduction des subventions ou paiements reçus, le coût budgétaire net a été de 1 003.27€ par élève en 2017. Il devra encore augmenter en 2018 avec la reprise par les pep21 de la gestion des vacances d'été. Cet « investissement » pour la jeunesse reste une priorité.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2018 :



Les frais de personnel seront en partie accrus (avec l'ancienneté et la hausse des charges sociales "employeur"). Les employés municipaux sont au nombre de 10 (dont 5 à temps partiel). Ces charges de personnel atteindront celles de 2011. Les charges financières seront réduites et atteindront 25 000 € (leur niveau de 2013). Les subventions aux associations seront maintenues afin de soutenir le dynamisme du village. Les aîné(e)s ne seront pas oublié(e)s avec une augmentation du budget du CCAS. C'est ce dernier qui prend en charge les manifestations qui leur sont destinées.

Investissements prévus en 2018 : Recettes estimées au maximum à 1 761 344.96€ (dont la vente de lots, pour 971 364€ nets en recettes). Les dépenses d'investissement prévues atteindront au maximum 1 678 400.84€ soit un excédent attendu de 82 944.12€. Travaux budgétés et prévus pour 2018 (liste maximale): Investissements poursuivis : Place du 19 mars 62 (352 600€), réhabilitation du Mille Club (162 000€), accessibilité des bâtiments (6 000€), clos des Aiges (297 000€), jardin du souvenir au cimetière (10 000€) - Investissements nouveaux : nouvelle bibliothèque (254 360€), écoles et projet de la nouvelle école (139 000€).

Le budget 2018 a été adopté à l'unanimité (délibération 2018-13).



Cartes d'identité, Passeports:

Seules les mairies équipées du matériel ad hoc peuvent enregistrer votre demande. Les mairies équipées les plus proches sont celles de Dijon (centre ville et annexes) et Fontaine les Dijon .

Pour un traitement efficace et plus rapide de votre dossier, il est vivement conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le téléservice <https://www.ants.gouv.fr> ou <https://ants.gouv.fr/>. (mais on peut toujours continuer de remplir un dossier "papier" sur place à la mairie).

Prenez ensuite rendez-vous pour finaliser votre demande, muni(e) de votre numéro de pré-demande, indispensable à la mairie et des pièces

justificatives, en original, nécessaires à la constitution de votre demande.

Rappel: le passeport est valable 10 ans pour les majeurs (5 pour les mineurs) et la carte d'identité est valable 15 ans pour les majeurs (10 pour les mineurs)

Recensement militaire (ou Recensement citoyen) :

Pour les jeunes ayant atteint 16 ans, se présenter **en mairie** muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte d'identité ou passeport) et du livret de famille. Cette démarche **obligatoire** permet la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui ouvre le droit de passer différents examens ou concours d'Etat (notamment BEP, BAC, etc) et permet l'inscription d'office sur les listes électorales des jeunes ayant atteint 18 ans.

Le printemps arrivant, il convient de rappeler comme chaque année, pour le bien être et la sécurité de tous, quelques règles simples du « Vivre Ensemble ».

- Utilisation des appareils bruyants

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

- Containers poubelles : ils ne doivent séjourner sur les trottoirs, et donc sur la voie publique, **que les jours de collecte**.

Ils doivent ensuite être rentrés chez leur propriétaire.

- Voitures en stationnement non autorisé : les trottoirs sont réservés aux piétons, poussettes et fauteuils roulants.



Veillez respecter les emplacements de stationnement.

- Nuisances sonores des animaux, aboiements intempestifs.

l'article R1334-31 du Code de la santé publique dispose que l'animal d'un voisin ne peut troubler la tranquillité du voisinage par des bruits considérés comme anormaux de par leur intensité, leur durée, ou leur répétition. Un seul de ces critères suffit pour demander que les aboiements du chien de votre voisin cessent.

- Divagation des animaux :

Par arrêté municipal les chiens doivent être tenus en laisse. Leurs propriétaires sont tenus de ramasser leurs déjections. Plusieurs poubelles avec sacs sont à leur disposition dans le village.

Les nouveaux diplômés

(brevet des collèges, BEP, CAP, BAC, DEUG, LICENCE, MASTER, ...)

sont invités à venir s'inscrire en mairie, avec pièce justificative, avant le vendredi 6 juillet.

Bourse aux vélos 26 et 27 mai au Mille-club organisée par la FNACA

Centenaire de la fin de la guerre 1914/1918 (Rappel)



La prochaine réunion de préparation de cette commémoration aura lieu le mercredi 6 juin à 18h en mairie.

Vous êtes sportif ? Vous aimez jouer au tennis ?

Afin d'éviter la dissolution d'Ahuy Tennis, la municipalité recherche des personnes voulant s'investir dans cette association.

Cela vous intéresse? Envoyez un mail avant le 14 mai à :

cominfo_ahuy@orange.fr ou

mairie-ahuy@orange.fr



Commémoration du 8 mai

Rendez-vous pour tous, petits et grands à 11h30 devant le monument aux Morts.

Les enfants des classes de CM1 et CM2 salueront la Paix à leur manière.

Fête de la musique:

Elle aura lieu le vendredi 22 juin sur le Place du 19 mars à partir de 19h30.

Fête nationale:

Tirage des feux d'artifices vendredi 13 juillet au complexe sportif, (barbecue, buvette à partir de 18h00)

Samedi 14 juillet: rendez-vous 10h30 , cour de la mairie



Assemblée générale de l'Association Foncière Urbaine(AFUA)
« Le clos des Aiges » à l'Aqueducienne



© Can Stock Photo - csp34232247

**Les aqueduciens intéressés par un affouage
sont priés de s'inscrire en mairie avant le
15 juin 2018**



Entente Football Villages : Cap sur les féminines

L'Entente Football Villages qui regroupe les communes d'Ahuy, Chaignay, Epagny, Marsannay le bois, Savigny le sec et Messigny et Vantoux, compte actuellement 205 licenciés dont une trentaine de féminines réparties dans les catégories suivantes : une équipe senior à 8, une équipe U18 (de 15 à 18 ans) en entente avec Saulon/Corcelles et une Ecole de Football au Féminin pour les petites de 5 à 11 ans.

Si vous voulez faire un essai, vous pouvez contacter Yannis Mairet au 06-33-18-75-84 (mairret.yannis@gmail.com) ou consulter notre site internet efv-foot.footeo.com/ et notre page Facebook : E.F. Villages Officiel

Ahuy accueille une nouvelle association loi 1901 : l'association « In Divio Veritas », née de la passion d'un aqueducien et de trois de ses amis pour l'histoire et le patrimoine.



Elle a pour but de contribuer à la reconstitution et à la valorisation de l'histoire viti-vinicole de Dijon et de sa périphérie, de collecter, dépouiller, publier toutes sources portant sur la sphère viti-vinicole et de concourir à la revalorisation du patrimoine local. Si vous avez besoin de renseignements ou si vous possédez des documents sur l'histoire viti-vinicole de votre commune, n'hésitez pas à contacter son président Monsieur Roy Francis : 3 route de Messigny à Ahuy au 06 46 50 47 20

Week-end celtique 26 et 27 mai 2018 à l'Aqueducienne

DÉFILÉ DANS LES RUES D'AHUY

DANSES
Initiation
Samedi et dimanche
14h30

Restauration

Buvette



CONCERTS

samedi

BELTRAN 18h00

KELTAS 20h30

dimanche

BELLEN BRUG 14h30

AMALGAM 16h

"PARLONS d'Irlande" avec Bernie

Jeux anciens en bois

Maquillage enfants

Stands divers bijoux - vêtements ...



AHUY FESTIV



Infos Familles Rurales

Expo aquarelle Aqualavoir

"Monde animal"

25 - 27 mai 2018

Vend. 14h-18h Sam. & dim. 10h-12h/14h-19h

Salle du Lavoir Ahuy

Exposition de peinture à l'huile sur la place « Cœur de Village »

Samedi 16 juin de 14 h à 19h

Un verre de l'amitié sera partagé au magasin Magnificence

Vide-greniers à l'Aqueducienne

Le dimanche 10 juin de 9 h à 18h

Aqueduc'en Scène communique

Le concours photo « Ahuy, mon village » bat son plein.

Vous avez jusqu'au 30 juin pour envoyer votre dossier d'inscription et votre plus belle photographie format 18/36cm.

De belles récompenses sont prévues.



Renseignement sur aes.concoursphoto@gmail.com

Vous êtes aqueduciens de longue date ou fraîchement arrivés et vous souhaitez un balcon ou un jardin fleuri. C'est une excellente idée ! C'est un véritable plaisir des yeux qui fera le bonheur des butineurs et papillons de toute sorte.



Où trouver toutes ces plantes et arbustes à la fois utiles et agréables ?

Les pépiniéristes, en ligne ou des environs, vous proposent des plantes adaptées à notre région et leurs conseils peuvent vous permettre par un choix judicieux, une plage de floraison maximale.

Vous pouvez également consulter une liste non exhaustive de plantes mellifères publiée par le ministère de l'agriculture.

Sachez également que par vos choix de plantations vous pouvez contribuer efficacement et concrètement à renforcer la biodiversité (insectes et oiseaux, notamment).

En complément des plantations qui combinent agrément et environnement, il est indispensable de préserver la biodiversité existante. Les vieux vergers de la commune, les haies champêtres sont des trésors qu'il nous faut connaître et préserver pour mieux en implanter de nouveaux !

Alors faites-vous plaisir et plantez partout où vous le pouvez.